



نواكشوط في 28/04/2022

Note technique sur les prévisions saisonnières des caractéristiques agro-hydro-climatiques de l'hivernage 2022 en Mauritanie

مذكرة فنية حول التوقعات الموسمية للخصائص الزراعية والمائية والمناخية في موريتانيا لموسم الأمطار لخريف العام 2022

Les pluies saisonnières en Mauritanie sont en grande partie influencées par les conditions thermiques des différentes surfaces océaniques (Océan Pacifique, Atlantique, Indien et de la Mer Méditerranéenne).

L'analyse des températures de surface de la mer (TSM) observées au niveau de ces bassins océaniques, leurs évolutions futurs et les projections des modèles climatiques des grands centres de la prévision montrent des conditions thermiques qui pourraient être globalement favorables pour l'hivernage de cette année 2022. Les cumuls pluviométriques **seront normaux à tendance excédentaires** pour les mois de juin-juillet et Aout (JJA) et **excédentaires** pour la période Juillet-Aout et Septembre sur une grande partie du pays. Cependant une tendance propice à **des cumuls normaux qui peuvent basculer à l'excédent ou le déficit** selon l'évolution de la situation thermique **sont** attendus au mois de juin-juillet et Aout (JJA) sur la partie sud-ouest du pays avec probabilité d'amélioration de la situation en Juillet-Aout et Septembre (JAS) **avec tendance excédentaire**.

Cette prévision a été confirmée par les outils statistiques et dynamiques utilisés par les experts de l'Office National de la Météorologie (ONM), qui ont contribué avec leurs collègues des autres pays de la sous-région au cours de l'atelier organisé cette année à Abuja au Nigéria durant la période du 18 au 25 avril 2022 à l'élaboration de la prévision consensuelle pour toute la région du Sahel.

Il faut noter que ces prévisions donnent une *appréciation globale sur les cumuls pluviométriques attendus de deux périodes juin-juillet et Aout (JJA) et juillet-Aout et Septembre (JAS)* de la saison des pluies 2022, comparés à la nouvelle normale (la moyenne de la période de référence 1991-2020).

Les caractéristiques agro-hydro-climatiques pour l'hivernage de cette année 2022 en Mauritanie seront caractérisés comme suit :

1. Démarrage et fin de la saison des pluies

- L'installation des pluies sera précoce à normale sur le sud-est, le Sud, le centre, le nord-ouest et le nord du pays (Voir carte N°1).
- Et Normale à tardive sur l'ouest de la bande sud du pays (voir carte N° 1).
- Il est fort probable d'avoir une fin de saison tardive sur l'ensemble du pays (voir carte N° 4).
- En début de saison, les séquences sèches (pauses pluviométriques prolongées) pourraient être de courte durée sur la partie est de la bande agro silvo pastorale du pays et de longue durée sur la partie sud-ouest.

2. Pluviométrie :

Pour la période Juin-Juillet et Août (JJA) 2022

- **Des cumuls pluviométriques normaux à excédentaires** (équivalents ou supérieurs à la moyenne des cumuls pour la période de référence 1991-2020) sont attendus sur l'extrême sud-est, le centre et le nord du pays, (voir carte **JJA** N°2) qui couvre El Hodh Echargui, El Hodh El Gharbi, l'Assaba, Une grande partie du Guidimagha, le nord-est du Gorgol, le Tagant, le nord du Brakna et du Trarza, l'Adrar, l'Inchiri, Dakhlet Nouadhibou et le Tiris-Zemour.
- **Des cumuls pluviométriques normaux** (équivalents à la moyenne des cumuls pour la période de référence 1991-2020) et qui peuvent basculer à **l'excédent ou le déficit** selon l'évolution des conditions thermiques sont attendus sur la partie sud-ouest du pays, (voir carte N°2 **JJA**) qui couvre une partie du Brakna, du Trarza, la région de Nouakchott, une grande partie du Gorgol et l'extrême sud-ouest du Guidimagha.

Pour la période Juillet-Août et Septembre (JAS) 2022

- **Des cumuls pluviométriques excédentaires** (supérieurs à la moyenne des cumuls pour la période de référence 1991-2020) sont attendus sur l'extrême sud-est, le centre et le nord du pays (voir **JAS** carte N°3), qui couvre, El Hodh Echargui, El Hod El Gharbi, l'Assaba, le Tagant, le Guidimagha, le Gorgol, le nord du Brakna, le nord du Trarza, l'Adrar, l'Inchiri, Dakhlet Nouadhibou et le Tiris-Zemour.
- **Des cumuls pluviométriques normaux à excédentaires** (équivalents ou supérieurs à la moyenne des cumuls pour la période de référence 1991-2020) sont attendus sur le sud-ouest du pays, (voir **JAS** carte N°3), qui couvre le sud du Brakna et le centre et sud du Trarza.

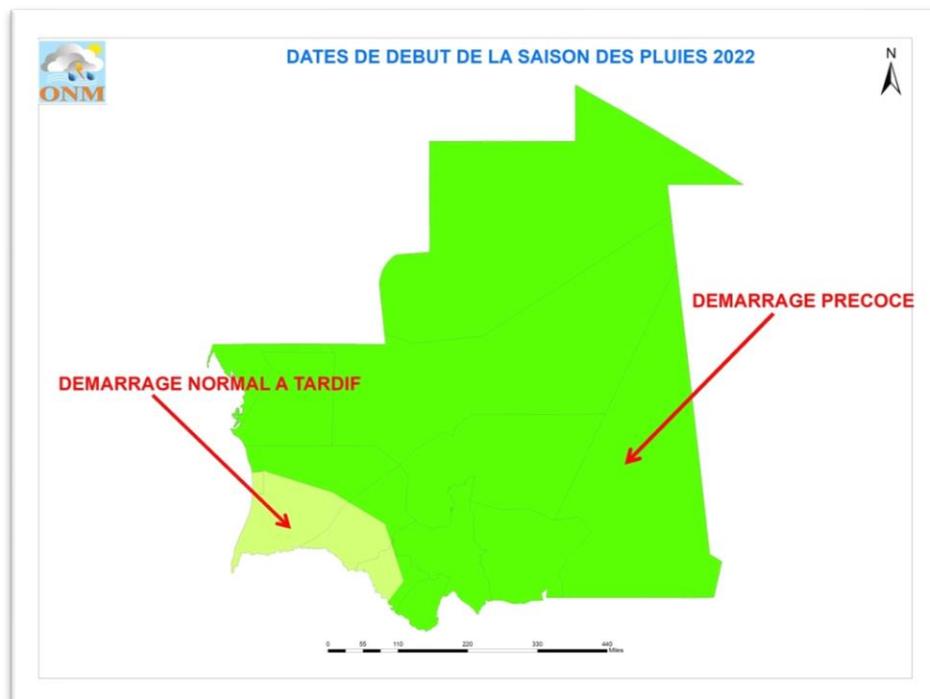
Il faut noter que ces prévisions donnent une *appréciation globale sur les cumuls pluviométriques des deux périodes JJA et JAS* de la saison 2021, comparés à la moyenne de la période de référence 1991-2020.

Un suivi continu et des mises à jour régulières de l'évolution des indicateurs et des modèles climatiques seront effectués par l'ONM sur le restant de la saison.

Mohamed Batta Cheikh Mohamed El MAMY

Nouakchott, 28 Avril 2022

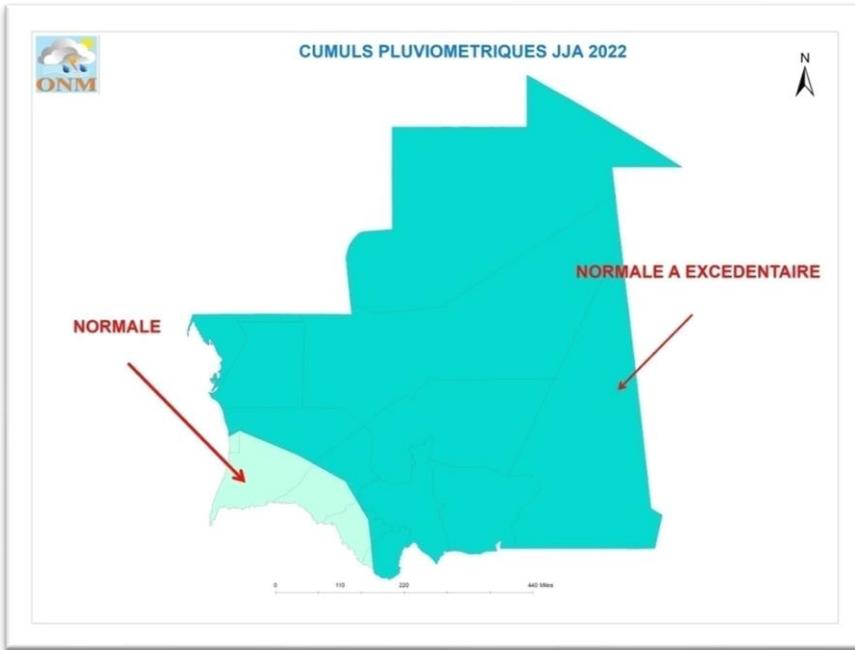
Annex 1



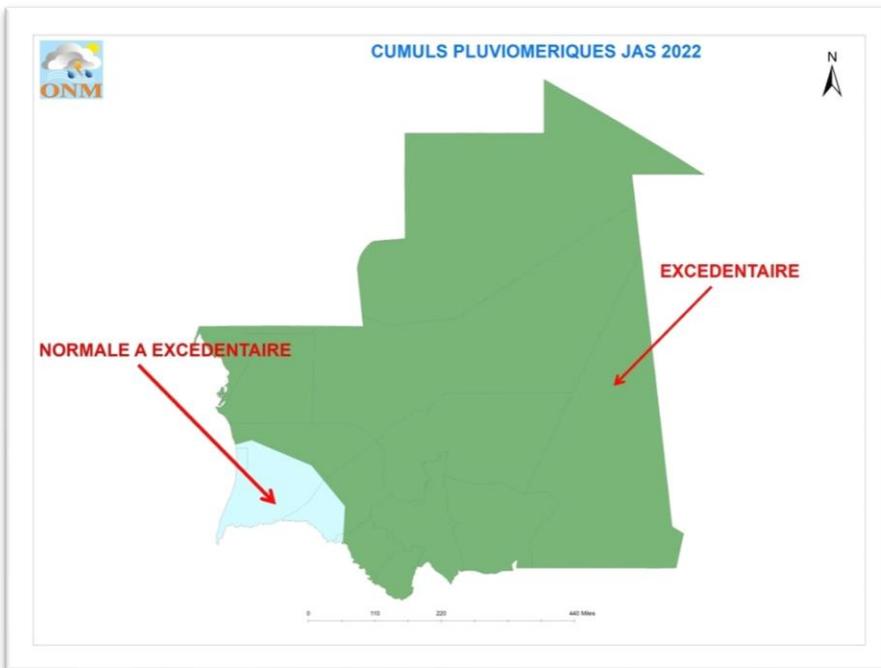
CARTE N°1



CARTE N°4



CARTE N°2



CARTE N°3

Annex 2

LES AVIS ET CONSEILS

Compte tenu des tendances ci-dessus, il est fortement recommandé :

Face au risque d'inondation

Le caractère globalement pluvieux, attendu pour la saison des pluies 2022 sur la majeure partie du pays, présage des risques élevés d'inondations pouvant entraîner des pertes de récoltes, de biens matériels et en vies animales et humaines dans les localités exposées. Pour y faire face, il est recommandé de :

- renforcer la communication des prévisions saisonnières et de leurs mises à jours afin d'informer, sensibiliser les communautés sur les risques et créer les conditions de leur mise à l'abris, à travers notamment l'appui de la presse, des plateformes de réduction des risques de catastrophes, des ONG et du SAP au niveau du pays ;
- renforcer la veille et les capacités d'intervention des agences en charge du suivi des inondations, de la réduction des risques de catastrophes et des aides humanitaires ;
- éviter l'occupation anarchique des zones inondables par les habitations et les cultures ;
- renforcer les digues de protection et assurer la maintenance des barrages et des infrastructures routières ;
- curer les canaux pour faciliter l'évacuation des eaux de pluies ;
- suivre de près les seuils d'alerte dans les sites à haut risque d'inondation ;
- Prévoir des sites d'accueil pour les populations exposées au sinistre ;
- favoriser la culture des plantes adaptées à la persistance des situations d'excès d'eau dans le sol ;
- maintenir la vigilance et suivre les mises à jour de ces prévisions saisonnières et les prévisions de courtes et moyennes échéances que produisent l'Office National de la Météorologie (ONM).

Face au risque de maladies

Les zones humides et celles inondées peuvent être favorables au développement des germes de maladies (Cholera, malaria, dengue, bilharziose, etc). Aussi, les séquences sèches moyennes à longues attendues notamment dans certaines zones, pourraient occasionner une persistance de hautes températures et des vents de poussières favorables à la prolifération d'autres germes de maladies épidémiques. A cet effet, il est recommandé de :

- sensibiliser et diffuser des informations d'alerte sur les maladies à germes climato-sensibles, en collaboration avec les services de météorologie et de santé,
- renforcer les capacités des systèmes nationaux de santé et des plateformes nationales de réduction de risques de catastrophes,
- prévenir les maladies, en vaccinant les populations et les animaux ;
- appuyer la lutte contre les piqûres de moustiques en facilitant l'accès aux moustiquaires, aux antipaludéens et aux produits de traitement anti-moustiques ;

- prévenir les épizooties à germes préférant de bonnes conditions humides ;
- renforcer la vigilance contre les maladies et les ravageurs des cultures (chenille légionnaire et autres insectes nuisibles) ;

Face au risque de sécheresse

En dépit de caractère globalement humide attendu de la saison des pluies 2022, il n'est pas exclu d'observer des séquences sèches relativement longues pouvant entraîner des déficits hydriques notamment dans certaines zones de la bande agro-sylvo-pastorale du pays. Pour atténuer les risques sur la croissance des cultures et des plantes fourragères, il est recommandé de :

- choisir les espèces et variétés de cultures tolérantes au déficit hydrique, dans les zones exposées ;
- adopter des techniques culturales de conservation des sols et de l'eau ;
- diversifier les pratiques agricoles, à travers la promotion de l'irrigation et du maraichage pour réduire le risque de baisse de production ;
- prévenir la prolifération de la chenille mineuse de l'épi du mil,
- assurer une gestion rationnelle des ressources en eau de surface pour satisfaire les différents usages ;
- interagir avec les techniciens de la Météorologie Nationale, de l'Agriculture et de l'Hydrologie pour des informations spécifiques et les conduites à tenir.

Recommandations pour mieux tirer profit de la saison des pluies

Au regard du caractère globalement humide attendu de la saison des pluies 2022, il est recommandé *aux agriculteurs, éleveurs, gestionnaires des ressources en eau, Projets, ONG et aux autorités de:*

- investir davantage dans les cultures à hauts rendements tolérantes vis-à-vis des conditions humides (riz, canne à sucre, tubercules, etc.) ;
- valoriser les situations d'écoulements moyens à excédentaires, en développant des cultures irriguées notamment dans les plaines inondables des bassins du Sénégal, (tout en veillant sur les risques d'inondation par endroit) ;
- mettre en place des dispositifs de collecte et de conservation d'eau de ruissellement pour des usages agricoles et domestiques en saison sèche ;
- soutenir le déploiement de techniques climato-intelligentes d'augmentation des rendements des cultures et des fourrages, face aux risques climatiques, notamment ceux liés aux excès d'eau de pluies et à la sécheresse ;
- renforcer les dispositifs d'information, d'encadrement et d'assistance agro-hydro-météorologiques des producteurs ;
- faciliter aux producteurs l'accès à des semences améliorées et des intrants agricoles adaptés à leurs besoins ;
- sécuriser les revenus et alléger les pertes agricoles à travers la promotion et la souscription à des assurances agricoles indiciaires.